

UNE BONNE NOTE POUR LA MODULARISATION

Alors que la fréquentation d'un module était une démarche encore nouvelle et inhabituelle pour la branche il y a deux ans, elle s'est maintenant bien établie dans le cadre de la formation forestière supérieure. La formation modulaire permet de viser plusieurs objectifs. Les modules de base sont une introduction à la formation de contremaître forestier ou de garde forestier. La solution «modules» conduit aussi au titre de conducteur d'engins forestiers et, dès le mois d'août, à celui de chef d'équipe câble-grue. Par ailleurs, les modules offrent la possibilité de se perfectionner.

modulaire «Forêt» en s'appuyant sur les profils professionnels des métiers de la forêt alors en vigueur, complétés par l'analyse de la situation actuelle. La liste compte plus de 120 modules s'adressant à tous les métiers de la forêt. La devise était de «penser à l'ensemble, avancer pas à pas». A l'heure actuelle, seule une partie de ces modules ont été mis sur pied et sont proposés dans le cadre de la formation.

Aujourd'hui encore, on se réfère au système modulaire «Forêts» pour mettre sur pied les filières de formation professionnelles modulaires. Un ensemble de plusieurs modules – appelé structure simple – mène à un diplôme professionnel. Trois formations modulaires sont offertes actuellement: la filière de contremaître forestier, celle de conducteur d'engins forestiers et celle de chef d'équipe câble-grue. La formation de garde forestier est un cas de modularisation partielle, puisqu'elle repose en partie

seulement sur des modules.

La modularisation est un travail d'équipe auquel participent tous les acteurs de la formation: les associations professionnelles, les centres de formation forestière, le Centre de formation du Mont-sur-Lausanne, ainsi que la Direction fédérale des forêts. La liaison entre ces partenaires est assurées par le CECOM Forêt, qui est le Centre de coordination pour le système modulaire du champ professionnel Forêt. Le CECOM a commencé son travail en mars et s'occupe en premier lieu de la coordination, de l'approbation des modules et des questions qui touchent la qualité (voir ci-dessous «Derrière les coulisses»).



coup d'pouce

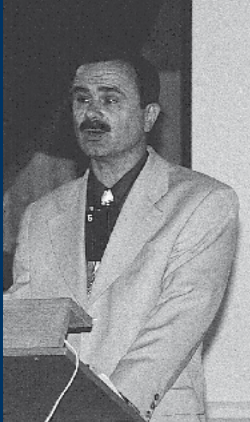
Bulletin pour la formation forestière

N. 2 Août 2002

Une bonne note pour la modularisation	1	Communication de la CFFF	4	Collaborateurs CODOC: Jean-Baptiste Moulin	7
Editorial	2	Résultats de l'évaluation en parallèle	5	News	7
Naissance d'un module	2	Et si la formation sortait des frontières?	6	CODOC Actuel	8

Agitation créatrice

La modularisation, dans les milieux pédagogiques, est une notion liée à l'offre ciblée mesurée de contenus pédagogiques. C'est on qui engendre à la fois des soucis et des Une notion qui écarte les habitudes, innove, et prend petit à petit sa place dans le langage courant. Elle devient synonyme de flexibilité, parvient à s'imposer et fait maintenant partie intégrante de notre formation forestière moderne.



go-
et bien
une noti-
espoirs.
ve, et

Le chemin parcouru jusqu'ici fut difficile, les prestataires de filières professionnelles et de formation continue, ainsi que les personnes en formation, durent accepter d'énormes changements. Mais on peut bien constater à présent que les milieux de la formation sont devenus des défenseurs de la modularisation. La plupart des personnes ayant fréquenté des modules sont convaincues de la valeur de ce système, qui par ailleurs fonctionne de mieux en mieux. Les formations de contremaître forestier et de conducteur d'engins forestiers sont modularisées, la formation de forestier ESF l'est partiellement. De même, certains cours proposés autrefois dans le cadre de la formation continue sont devenus des modules. Le bureau de coordination pour le système modulaire Forêt (CECOM Forêt) a commencé son travail. Il est sur le point de présenter ses prestations sur internet. L'évaluation qui accompagne le projet de modularisation confirme que nous sommes sur le bon chemin, même si des modifications doivent encore être apportées régulièrement au système – quoi de plus normal pour un projet pilote. Le potentiel du système modulaire n'est pas encore épuisé, loin s'en faut. Grâce aux modules, nous pourrions réagir très rapidement aux nouvelles tendances et atteindre des objectifs qui nous semblaient encore récemment hors de portée – et cela en assurant la qualité.

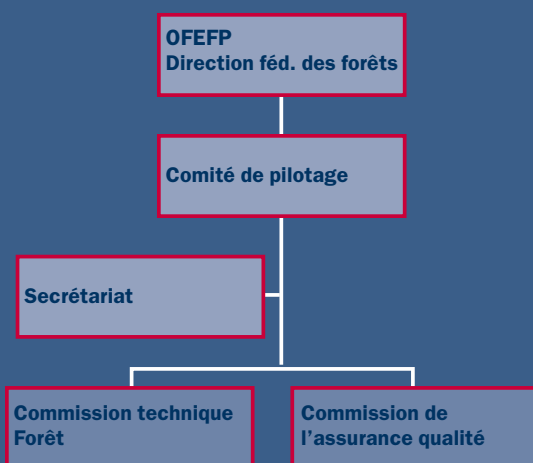
Martin Büchel, Chef du secteur Bases et formation,
Direction fédérale des forêts, OFEFP

DERRIÈRE LES COULISSES

NAISSANCE D'UN MODULE

Les personnes qui fréquentent un module découvrent le produit fini. Jetons un coup d'œil derrière les coulisses afin de voir tout ce que la naissance d'un module demande comme préparation. Ce travail est fourni en règle générale par les prestataires de modules que sont les Centres de formation forestière, l'EFAS et le Centre de formation du Mont-sur-Lausanne. Par ailleurs, le CECOM Forêt a commencé son travail début mars. Ce bureau de coordination est un trait d'union entre les différents acteurs de la modularisation.

Organigramme du CECOM Forêt:



UNE BONNE NOTE POUR LA MODULARISATION

Et la suite?

La modularisation, qui représente une partie de PROFOR II, se trouve encore dans sa phase pilote. La décision quant à une introduction définitive devrait être prise d'ici deux ans environ. Toutefois, les expériences réalisées avec la formation modulaire sont régulièrement évaluées en cours de processus. Une spécialiste externe s'occupe en effet de suivre les modules depuis deux ans. Les résultats de cette évaluation feront l'objet d'une journée d'étude cet automne.

La branche forestière n'est pas la seule à s'engager dans la modularisation. Le procédé, qui se distingue entre autres avantages par sa flexibilité, est dans l'air du temps. Des filières de formation modulaire ont par exemple été préparées ou déjà introduites dans les professions de la construction et de la

santé. Il est à noter que la majorité des modules sont implantés en dehors du domaine de la formation professionnelle et qu'ils ne conduisent pas à une profession réglementée par la loi sur la formation professionnelle.

Il manque un centre de coordination national

Jusqu'en décembre de l'année dernière, la coordination intersectorielle de la modularisation a été assurée par Modula, la centrale suisse des modules. Elle gérait aussi une banque de données avec tous les modules agréés. Comme la responsabilité de ces tâches doit être redéfinie par l'Office fédéral de la formation et de la technologie OFFT, l'Association Modula a été dissoute fin décembre 2001. Entretemps, l'OFFT a émis des «Lignes directrices pour la formation professionnelle modulaire» et les a mises

Les modules peuvent constituer, comme on le sait, les éléments de base d'une formation. Suivis isolément, ils font partie de la formation continue dans un domaine professionnel donné. Le point de départ de la création d'un module est une compétence qu'il s'agit de transmettre aux personnes en formation. De cette compétence à acquérir découlent les buts pédagogiques, la forme du module et le contrôle des compétences, qui est l'examen en fin de module. Ces travaux sont réalisés par les enseignants des divers prestataires du module, qui collaborent étroitement entre eux. Lorsque le descriptif du module est prêt, il s'agit de le faire agréer. C'est la tâche de la commission technique du CECOM Forêt, qui examine scrupuleusement le module et qui, en plus, s'adresse souvent à des experts externes.

De la préparation à la réalisation

Le module agréé, les prestataires ont encore du travail devant eux pour préciser les détails. Souvent, il faut préparer des documents pédagogiques ou rafraîchir leur contenu. Il faut aussi donner forme aux contrôles de compétences, avant de préciser les délais, les prix et divers aspects administratifs. Il faut aussi penser aux mesures d'information et de publicité. Comme pour l'organisation des cours de formation continue, il est donc indispensable de pouvoir s'appuyer sur un secrétariat qui se charge du marketing, des relations publiques et de l'organisation.

Le CECOM intervient à nouveau lors du déroulement des modules. Les membres de la Commission de l'assurance qualité font des visites pour inspecter certains modules, choisis au hasard. Ils s'intéressent notamment à la phase finale du travail de l'enseignant, celle du contrôle des compétences, afin de juger de la qualité de l'examen. Ils s'assurent que les différences entre les différents prestataires ne soient pas trop importantes. Ils dressent enfin un bref rapport après chaque visite de module à l'intention de la Commission de l'assurance qualité.

Le CECOM Forêt, trait d'union entre les acteurs de la modularisation

Lorsque le CECOM Forêt a commencé ses travaux à la mi-mars, il a repris des tâches jusqu'alors assumées par d'autres institutions, par exemple par des comités de projets. Comme la création d'un module est à l'évidence un travail d'équipe réunissant toute une série d'acteurs, le CECOM Forêt se charge de la coordination. Il réunit les partenaires et s'assure que les règles du jeu sont respectées, il informe et s'occupe de la qualité des modules.

Les structures du CECOM sont légères: elles comprennent un comité de pilotage, un secrétariat et les deux commissions mentionnées, à savoir la commission technique et celle de l'assurance qualité. Les organes responsables du CECOM Forêt sont la Direction fédérale des forêts, les associations professionnelles et les institutions pédagogiques. Par ailleurs, le centre de formation du WWF, qui offre aussi une filière de formation modulaire, a annoncé qu'il serait intéressé à collaborer avec le CECOM.

Autres renseignements:

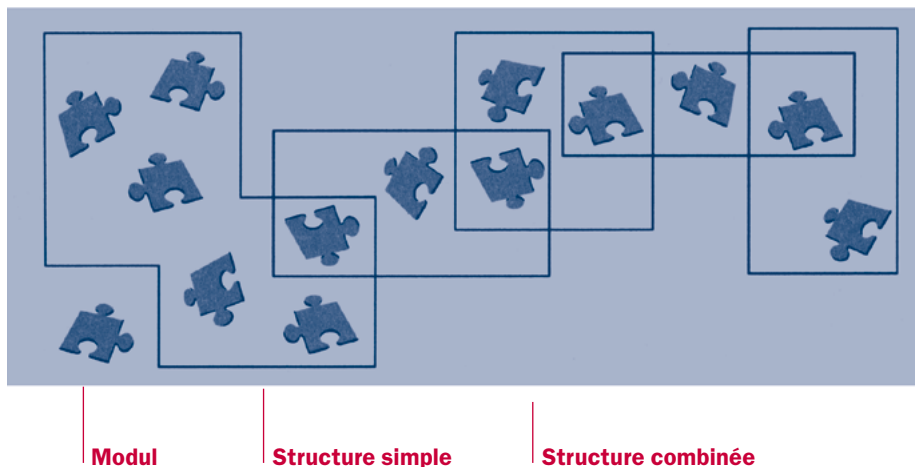
- Des informations complémentaires sur l'offre de modules sont disponibles auprès du Centre de formation forestière de Lyss, tél. 032 387 49 11, www.ecole-forestiere.ch et auprès du Centre de formation professionnelle forestière Le Mont-sur-Lausanne, tél. 021 653 41 32
- Pour les questions techniques concernant la mise en œuvre de la modularisation: CECOM Forêt, c/o Bureau Rolf Dürig, Case postale 121, 4102 Binningen 1, tél. 061 422 11 66, e-Mail: r.duerig@email.ch. Dès fin septembre, il sera possible de charger des documents importants directement par internet, notamment le système modulaire Forêt et la description des modules: www.cecomforet.ch.

en vigueur le 1^{er} juin 2002. Mais la question de la coordination nationale n'est pas encore éclaircie. Afin de combler cette lacune, la Fédération suisse pour l'éducation des adultes (FSEA) a fait des propositions pour la création d'un nouveau centre de coordination. Elle les soumettra aux fournisseurs de modules et à d'autres intéressés.

Autres informations

- La rencontre mentionnée ci-dessus aura lieu l'après-midi du 21 novembre 2002 à Lucerne.

Information et inscription:
CECOM Forêts, c/o Bureau Rolf Dürig,
case postale 121, 4102 Binningen 1,
tél. 061 422 11 66



«IL N'Y A PAS D'OFFICE FÉDÉRAL DE LA COIFFURE»

Lors de ses deux dernières séances ordinaires de mars et juin, la Commission fédérale pour la formation forestière CFFF s'est penchée entre autres sur les structures de la formation forestière et sur le Programme forestier suisse PFS. Les membres de la commission sont tous d'avis qu'il faut simplifier les structures et la répartition des tâches dans la formation forestière.

Les périodes de difficultés économiques sont souvent l'occasion de réfléchir à l'adéquation des structures. Cela vaut aussi pour la formation forestière. La discussion s'est déroulée lors de la séance de la CFFF en mars, sur l'initiative de Ruedi Bachmann, garde forestier et vice-président. Celui-ci était d'avis qu'il faut examiner si les structures en place dans le domaine de la formation sont encore adaptées aux besoins actuels et aussi réfléchir aux changements à opérer. Il précisa par ailleurs que dans nombres de métiers, la formation professionnelle – à l'opposé de ce qui se passe en foresterie – est organisée par les associations professionnelles.

Plusieurs participants à la séance ont soutenu les efforts de Bachmann. Didier Roches, chef du service des forêts du canton du Jura, est d'avis que le système de formation forestière est actuellement beaucoup trop compliqué. Les cantons doivent renoncer à certaines prérogatives et les confier aux centres de formation forestière. Les commissions des deux cantons concernés se sont déjà saisis de la question. Pour Hans-Peter Egloff, sous-directeur de l'Economie forestière association suisse (EFAS), le manque de transparence est dû à la surabondance de moyens financiers. Y a-t-il un Office fédéral de la coiffure? En conclusion, Bachmann a pu constater que la nécessité d'analyser les structures et les besoins

de réorganisation du système de formation n'est pas contestée à l'intérieur de la commission. Le thème sera repris par la CFFF lors de ses prochaines séances.

Séance de la CFFF le 21 juin sur l'isle de Brissago.

En juin, la CFFF s'occupa à nouveau de la question des structures. La discussion fait suite aux idées exprimées dans le cadre du Programme forestier suisse. La CFFF a discuté les principales idées lancées et les a complétées par diverses propositions, notamment celle d'associer plus étroitement les propriétaires de forêts et les entrepreneurs privés. Il ne faut pas élargir la formation initiale de forestier-bûcheron, mais développer la formation continue, par exemple à l'aide de modules. Enfin, nous avons besoin d'un organe responsable à structure légère, qui s'occupe de la formation forestière à tous les niveaux.





Lors de sa séance du mois de mars, la CFFF a aussi discuté de la question des champs professionnels. Martin Büchel a orienté la commission sur la mise en consultation à laquelle la Direction fédérale des forêts a pris part. Dans sa prise de position, cette dernière précisa que pour la foresterie, il n'est pas question d'accepter les propositions visant une fusion partielle de l'enseignement avec d'autres professions vertes. La CFFF s'est par ailleurs penchée sur la «Plate-forme de formation des professions vertes», qui est également un projet des milieux agricoles destiné à coordonner la formation continue. Les membres de la commission ont salué cette initiative, mais ne voient pas la nécessité d'une participation forestière.

La CFFF a été informé sur l'état de la modularisation. Elle s'est réjouie des conclusions du premier rapport d'évaluation, qui montre que la très grande majorité des participants aux modules sont satisfaits. Le rapport n'a pas été discuté en détail, car une journée d'échanges de vues est prévue en novembre.

Bon à savoir:

La Commission fédérale pour la formation forestière conseille la Direction fédérale des forêts (OFEFP) pour les questions touchant la formation.

Elle réalise des concepts, des bases et des directives concernant la formation du personnel forestier et des ouvriers forestiers, ou la formation continue des ingénieurs forestiers. Elle coordonne les travaux effectués en commun avec les administrations cantonales et les associations professionnelles et suit l'évolution de la formation forestière à l'étranger.

La CFFF se réunit en règle générale trois fois par an.

CODOC est membre consultatif. La prochaine séance est fixée aux 27 et 28 novembre.

Contact: Martin Büchel, tél. 031 324 77 83

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION EN PARALLÈLE:

LES MODULES DE BASE ONT LARGEMENT FAIT LEURS PREUVES

Voilà deux ans que les premiers modules ont fait leur apparition. Il s'agissait des 7 modules de base des filières de formation «contremaître forestier» et «garde forestier». Les personnes qui ont réussi ces modules peuvent ensuite choisir entre les autres modules offerts aux contremaîtres et ceux de la filière des gardes forestiers. Par l'évaluation réalisée en cours de projet, nous avons cherché à savoir si ce système modulaire fonctionne de façon satisfaisante.

La modularisation de la formation forestière se trouve encore dans sa phase pilote. Il n'est donc pas surprenant que durant cette première phase, il faille procéder à certaines adaptations. Une évaluation en cours de projet a été instaurée dès le départ, afin d'identifier le plus vite possible les points forts et les points faibles. A cet effet, on demande régulièrement aux participants, aux enseignants et à d'autres personnes concernées de participer à des évaluations. Dans l'ensemble, les résultats sont réjouissants. Aussi bien les enseignants que les participants estiment que l'offre de modules répond aux attentes. Les adaptations qui sont demandées sont bien plus des améliorations ponctuelles que des changements touchant au concept.

Chances et charges pour les enseignants

Pour les enseignants, la modularisation a représenté aussi bien une chance à saisir qu'une charge supplémentaire. Ils sont heureux que les modules de bases sont maintenant prêts et souhaitent consolider l'acquis.

Les enseignants constatent que:

- La modularisation implique beaucoup de travail. L'enseignement a été restructuré, les documents pédagogiques ont dû être adaptés ou créés de toute pièce.

SUITE PAGE 6

ET SI LA FORMATION SORTAIT DES FRONTIÈRES?

Un marché des bois difficile et une société aux exigences contrastées défient notre formation forestière. Cette situation incite à sortir des schémas traditionnels en proposant, par exemple, des modules. Sans remettre en cause une formation techniquement bien adaptée à nos conditions suisses, ne faut-il pas élargir notre approche en incitant apprentis et élèves à voir ce qui se passe hors frontières ?

Sortons donc de notre cadre habituel et intéressons-nous aux apprenties fleuristes de 3^{ème} année de l'École cantonale des métiers de la terre et de la nature de Cernier (NE)! L'automne dernier, elles ont troqué le cours pratique qui s'était toujours déroulé à 20 km de l'école, pour un stage d'une semaine à Nîmes, dans le sud de la France. Le programme répondait à de réels besoins de formation. D'abord celui de développer leur créativité grâce à un contexte nouveau (utilisation de végétaux de la garrigue méditerranéenne) et à un projet concret (décoration de la fontaine d'un village). Ensuite il apportait une formation à l'emballage pour mettre en valeur les arrangements floraux (la formation suisse, elle, vise essentiellement la protection). Démonstrations, exercices pratiques, échanges avec des apprentis et des personnalités de l'art floral, visites et évaluation avec certificat complétaient le séjour. Il fallait sortir du cadre de l'entreprise d'apprentissage, avec ses contraintes économiques, et de celui de l'école pour atteindre ces objectifs.

Certes, la réalisation d'un tel stage ne va pas tout seul. Il faut convaincre maîtres d'apprentissage, maîtres professionnels accompagnants et apprentis du bien-fondé de la démarche. Ils vont en effet se séparer de

leur apprenti ou de leur famille. Il faut aussi trouver le financement. À côté de la participation des entreprises, les apprenties neuchâteloises ont payé de leur personne en réalisant travaux et stands pour réunir les fonds nécessaires. Et puis, bien sûr, il faut avoir de bonnes raisons de collaborer et encore trouver les personnes et les établissements intéressés. Par exemple, le forestier de chez nous veut savoir comment le forestier français effectue les soins culturaux ou traite les surfaces renversées par Lothar. Mais il peut aussi être intéressé par des domaines nouveaux qui font l'objet de formation en France comme l'entretien de rivières ou la conduite de porteur ou de processeur. L'idéal est d'arriver à un module proposé par tel ou tel établissement.

Une première étape vient d'être franchie. Suite à des échanges entre formateurs de divers métiers «verts» romands et français, facilités par le projet Interreg (initiative de l'Union européenne incitant au développement de projets transfrontaliers), les responsables romands de la formation forestière se sont réunis en septembre dernier. Ils ont donné leur accord de principe pour poursuivre sur la voie des échanges transfrontaliers entre établissements de formation forestière. L'offre romande des cours ainsi que le manuel du forestier-bûcheron de CODOC ont été transmis. Les possibilités de suivre un cours en France doivent être étudiées ne serait-ce que pour savoir s'il peut s'intégrer dans la formation de base ou dans la formation continue.

En attendant, à l'époque de la libre circulation des personnes, les jeunes forestiers en formation ont tout intérêt à aller comprendre comment cela se passe ailleurs. Et pas seulement techniquement. Aussi économiquement, comme ces futurs agriculteurs qui sont allés en France pour comparer les marges brutes de production et les aides des deux côtés de la frontière. Sur le plan humain, enfin, ces échanges sont un moyen pour eux de sortir de leurs propres limites. En découvrant d'autres points de vue tout en prenant conscience de leur valeur.

Renaud Du Pasquier

LES MODULES DE BASE ONT LARGEMENT FAIT LEURS PREUVES

- La modularisation a donc, du moins au début, entraîné une augmentation du temps de travail, due notamment à la collaboration accrue entre enseignants.
- Le passage de l'enseignement traditionnel à l'enseignement par modules a posé parfois certains problèmes aux enseignants. Ils ont éprouvé davantage de difficultés à rester flexible pour s'adapter aux facteurs extérieurs (par exemple la météo) ou pour tenir compte de facteurs internes (points forts et points faibles des participants). Mais la plupart des nouveaux défis ont été relevés avec succès.
- La pression due au manque de temps est également ressentie par les enseignants à l'intérieur même des modules. Le temps à disposition étant clairement limité, la liberté de manœuvre est réduite. Pourtant, les enseignants ont su appliquer d'importants principes de l'éducation des adultes et transmettre les compétences prévues aux participants.

Evaluation positive par les participants

Les personnes sont satisfaites de la formation qu'elles ont suivie, leur avis est même très positif:

- La formation par modules correspond à leurs besoins et s'adapte mieux à leur vie professionnelle et familiale.
- Le mélange de participants (futurs contremaîtres et futurs gardes forestiers) est apprécié.
- Les personnes formées sont d'avis que la fréquentation des modules

les a rendu capables de réaliser des tâches nouvelles. Ils ont acquis de nouvelles compétences et sont confiants de pouvoir les utiliser dans la pratique.

- Ils ont dû participer activement à l'enseignement et ont été encouragés à approfondir certains thèmes de manière autonome.
- Le principe consistant à clore chaque module par un contrôle de compétences s'avère judicieux. La majorité des participants sont satisfaits des expériences faites dans ce domaine.

Après deux années de mise en œuvre, le bilan relatif aux modules de base est donc réjouissant. À l'avenir, il s'agira de consolider le niveau atteint et de procéder si nécessaire à des retouches. En outre, sur le plan de l'organisation, il faudra apporter de nouvelles structures devenues indispensables dans le nouveau paysage de la formation modularisée.

Brigitta Fink (Bureau conseil en pédagogie)

Autres renseignements: Le rapport d'évaluation (en français) mentionné ci-dessus peut-être chargé par internet sous www.bildungsfragen.ch (> Produkte > Downloads > Pilotprojekte modularisierte Weiterbildungen) (dès septembre aussi sous www.cecomforet.ch).

VIENT DE PARAÎTRE:

«Esprit des bois, fleurs de tilleul et pinces à linge»

C'est le titre d'une petite brochure ravissante qui vient de paraître. Elle présente 21 espèces indigènes d'arbres et d'arbustes indigènes. Les portraits contiennent aussi des données sur la mythologie, les propriétés médicinales et l'utilisation du bois. Prix de vente: Fr. 7.-; Commande chez: Cornelia Mühlberger de Preux, Ch. de la Grangette 7, 1010 Lausanne tél. 021 652 98 31, e-mail: c.j.depreux@freesurf.ch



ECHO

Notre bulletin vous plaît-il? Avez-vous des suggestions à nous faire ou des informations à nous communiquer? Alors prenez contact avec nous: CODOC, Rédaction «coup d'pouce» Rolf Dürig Case postale 339, 3250 Lyss tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46

Le prochain numéro de «coup d'pouce» paraîtra en novembre. Délai rédactionnel: 4 octobre 2002.

Impressum

Editeur: CODOC Service de coordination et de documentation pour la formation forestière Hardernstrasse 20, CP 339, CH-3250 Lyss tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46 E-Mail admin@codoc.ch Internet <http://www.codoc.ch>

Rédaction: Rolf Dürig Réalisation graphique: Anex & Roth Visuelle Gestaltung, Basel



Plusieurs collaborateurs indépendants assurent les arrières en participant aux divers projets de CODOC. Coup d’pouce poursuit sa présentation.

Nom: Jean-Baptiste Moulin, 36 ans
Profession: garde forestier indépendant.
Travail principal: divers mandats qui touchent principalement à la planification forestière, aux dangers naturels, à la protection de la nature et à l’enseignement.
Hobbies: «Je suis très actif et je me passionne pour tout ce que je fais. Je peux vous citer entre autres, la restauration d’une maison ancienne et depuis peu, l’apiculture.»
Plat préféré: «J’aime tellement de choses que je ne peux pas vous citer un plat particulier. J’apprécie ce qui est bon et j’aime la découverte.»

Coup d’pouce: En quoi consiste exactement votre tâche pour CODOC?

Pour CODOC je remplis plusieurs mandats. Je rédige l’Echo-Doc destiné aux maîtres d’apprentissage de Suisse romande, je traite les dossiers et je m’occupe du secrétariat du groupe de travail chargé de la révision du «manuel pour forestier-bûcheron» et je coordonne le concours des journaux d’apprentissage qui aura lieu cette année en Romandie.

Coup d’pouce: Est-ce qu’il y a des relations entre votre travail principal et votre travail pour CODOC?

Il y en a plusieurs: Tout d’abord **la forêt** qui reste la base de mon activité et ma principale motivation. Ensuite **la formation professionnelle** qui est importante dans mon travail comme dans celui de CODOC. Enfin, il y a **les idées**. Pour être indépendant il en faut beaucoup, elles doivent être innovatrices et pertinentes. Chez CODOC il en va de même, il ne suffit pas de relever les défis, mais il faut trouver «la façon» et cela me plaît.

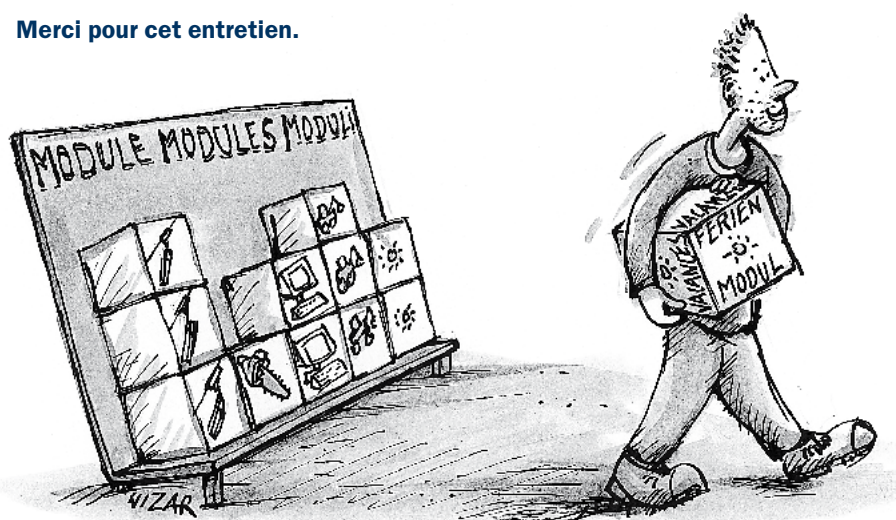
Coup d’pouce: Selon votre opinion, qu’est-ce qu’on devrait faire pour mieux «vendre» la forêt?

Pour moi la forêt n’est pas à vendre. Virtuellement parlant, elle ne vaut pas grand chose. Je pense par contre que ce qui est à vendre ce sont **les compétences des forestiers**. Nous devons nous profiler davantage dans la société comme des spécialistes capables d’exporter leur savoir-faire dans d’autres domaines comme celui de la protection de la nature ou celui des dangers naturels par exemple. Si nous souhaitons mieux vendre la forêt, il faut tout d’abord **prendre conscience** de notre valeur.

Coup d’pouce: Beaucoup de gens disent qu’il faut faire plus de choses dans le domaine des relations publiques? Est-ce que vous êtes d’accord?

La société éponge l’essentiel des pertes qu’engendrent les travaux forestiers. Je pense que le public a le droit de savoir ce que l’on fait de cet argent. **C’est un devoir pour les forestiers** de développer le domaine des relations publiques. Aujourd’hui nous travaillons avec des partenaires et ils doivent nous connaître et connaître notre travail. A nous de trouver les moyens pour remplir cette tâche.

Merci pour cet entretien.



Inauguration de la filière Chef d’équipe câble-grue

Le premier module de la nouvelle filière, «Entretien et contrôle des câbles-grues» sera proposé du 26 au 30 août 2002. Les quatre autres modules seront dispensés en 2003.

Renseignements:

Centre de formation forestière de Maienfeld, tél. 081 303 41 31 (Rudolf Aggeler), www.bzwm.ch

Règlement transitoire pour les conducteurs d’engins forestiers et les contremaîtres forestiers

Le règlement pour les examens professionnels des conducteurs d’engins forestiers et des contremaîtres forestiers est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2001. Il définit les modalités de l’examen final pour l’obtention du certificat fédéral de capacité dans ces deux professions. Comme ces deux filières sont maintenant modularisées, un changement de règlement s’impose. Un règlement provisoire, qui doit entrer en vigueur à l’automne déjà, est en cours d’élaboration. L’ancien examen se déroulera sous une forme réduite lors du dernier module (module d’intégration).

Contact: Otto Raemy, OFEFP, tél. 031 324 77 88

Filière de formation continue intéressante: Technicien/ne ET industrie du bois

L’école suisse d’ingénieurs du bois de Bienne propose des cours de formation continue qui peuvent intéresser les forestiers souhaitant approfondir leurs connaissances et compétences dans le domaine de la transformation et de l’économie du bois. Elle offre par exemple un cours pour futurs Technicien/nés ET industrie du bois – une formation qui dure 4 semestres. Il s’agit d’une formation pratique et diversifiée qui prépare à des activités dans l’industrie des sciages, dans la transformation ultérieure des bois et dans le commerce. Les cycles de cours commencent en octobre.

Informations: Ecole suisse d’ingénieurs du bois, tél. 032 344 02 80, www.swood.bfh.ch

eduQwa – un label de qualité dans la formation continue

Le label eduQwa a fait son apparition il y a environ une année auprès des institutions prestataires de formation continue. La percée de ce label sur le marché a été rendue possible par la collaboration entre les offices cantonaux du travail et ceux de la formation professionnelle, les deux offices fédéraux OFFT (Office fédéral de la formation et de la technologie), et le seco (Secrétariat d’Etat à l’économie), ainsi que la FSFA (Fédération suisse pour l’éducation des adultes). Plus de 100 institutions suisses sont déjà certifiées selon les normes eduQwa, depuis peu aussi le Centre de formation forestière de Lyss. (Source: Conférence suisse allemande des institutions de la formation professionnelle revue No6).

Renseignements: www.eduqwa.ch

*Il s'est enraciné, ancré, puis il a grandi, s'est
fortifié et, bravant les vents contraires, s'est
développé en un solide arbre adulte*

**Photo primée dans le cadre
de notre concours 2002.
Auteur: Marcus Tschopp, Altdorf.**



La filière Haute Ecole spécialisée forestière progressse

Le Conseil de la Haute Ecole spécialisée bernoise a accepté le 26 mars dernier de créer une filière Economie forestière à la condition que le Concordat de la Haute école suisse d'agronomie (HESA) a Zollikofen en prenne la responsabilité et en assure le financement. Le Concordat vient d'accepter cette proposition, le 21 juin 2002, et a décidé d'introduire cette filière dès le début de l'année scolaire 2003/04. La demande du canton de Berne est maintenant transmise aux autorités fédérales pour approbation. Par contre, le Concordat de la Haute école spécialisée de Wädenswil a décidé le 20 juin de suspendre les préparatifs en vue de la filière forestière prévue.

Du nouveau dans les études forestières à l'EPFZ dès 2003

Le 7 mai dernier, la direction de l'EPFZ a pris la décision de réaliser le projet Systèmes environnements. Il est prévu de mettre en réseau les départements des sciences agronomiques, des sciences forestières, des sciences de la terre et des sciences naturelles. Les départements des sciences forestières et des sciences de l'environnement doivent même être fusionnés. Les filières de formation seront par ailleurs transformées en un système Bachelor/Master (licence/masters) à partir de 2003/2004. Les études de base, qui aboutissent à la licence, seront partiellement réunies en tronc commun. Il est prévu de proposer un système très perméable, qui permet de passer de n'importe quel diplôme de licence à différents masters.
Information www.forest.ch/news/umweltsyst.pdf

Informations sur la forêt et le Programme forestier suisse

On peut trouver de nombreuses informations sur la forêt et la formation forestière sur le site de l'OFEPF www.environnement-suisse.ch (> Thèmes > Forêts > sujets > Forêts et bois > Bases et formation. Les actualités sur le Programme forestier suisse peuvent être consultées sous www.waldprogramm.ch.

Nouveau directeur du Centre de formation forestière de Lyss

Le Conseil de fondation de l'école intercantonale de Lyss a nommé Alan Kocher, 44 ans, nouveau directeur du Centre de formation forestière de Lyss. Il entrera en fonctions le 1^{er} mars 2003, succédant à Frédéric de Pourtalès, qui prend sa retraite après avoir dirigé l'établissement pendant 33 ans avec le succès que l'on connaît. Alan Kocher a dirigé le service d'information de l'Economie forestière association suisse pendant 8 ans. Il est actuellement membre de la direction élargie et chef de la communication du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), qui fait partie du Département fédéral de l'économie à Berne.



INFORMATIONS CODOC

Foire de Fribourg

CODOC sera présent du 26 septembre au 6 octobre à la foire de Fribourg dans le «Dorf für Berufe», le village des métiers. Non seulement les journaux de travail ayant reçu un prix seront présentés à cette occasion, mais on pourra aussi y découvrir des herbiers et du matériel d'information. Le détour vaut la peine.

Nouveau matériel d'information et d'enseignement

CODOC a élaboré un dépliant d'information sur les métiers de la forêt. Ce document peut être obtenu gratuitement en français, allemand et italien auprès du secrétariat.

Le dépliant «La bonne instruction» remplace la liste de contrôle «Méthodes d'instruction». Il est également disponible en français, allemand et italien.

La version allemande du Journal de travail pour forestiers-bûcherons a été révisée. Il existe maintenant un document pour le maître et un autre pour l'élève. La version française a été rééditée en 2001. Comme la version allemande, elle peut être achetée auprès de CODOC.

Autres documents

CODOC se charge de la distribution du dossier «Les professions de la forêt», du CD-ROM «Questions d'examens» (seulement en allemand) et d'autres documents concernant la formation initiale et la formation continue. Demandez la liste actualisée des publications.

Vos commandes par téléphone seront reçues par Prisca Mariotta ou Daniela Weber. En dehors des heures de bureau, suivez les instructions du répondeur.

CODOC vous attend:

tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46

ou par e-Mail admin@codoc.ch